14B1260

- 1 OCT. 2018
B12.987

ABEIL
Société par actions simplifiée
Au capital de 2.441,33 euros
Siège social : 16 rue du Vieux Marché aux Vins, 67000 Strasbourg
504 708 363 RCS Strasbourg

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 19 JUIN 2018

Copie certifiée conforme
à l'original

UBR

ABEIL
Société par actions simplifiée
Au capital de 2.441,33 euros
Siège social : 16 rue du Vieux Marché aux Vins, 67000 Strasbourg
504 708 363 RCS Strasbourg

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le 19 juin,
A 11h.

Les associés de la société ABEIL (la « Société ») se sont réunis au siège social de la Société, sur convocation du Président de la Société, à l'effet de délibérer sur les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sont présents ou représentés (les « Associés ») :

- BAGROS, société par actions simplifiée au capital de 13.051.409 euros, dont le siège social est situé 16, rue du Vieux Marché aux Vins, 67000 Strasbourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 821 379 955, représentée par Monsieur Thierry VEIL en sa qualité de Président,
  Titulaire de 239.999 actions,

- M CAPITAL PARTNERS, société par actions simplifiée au capital de 509.200 euros, dont le siège social est situé 6, rue des 36 ponts – CS 64210 – 31031 Toulouse Cedex 04, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 443 003 504, représentée par Madame Lucie Berges-Rosa en vertu d'un pouvoir spécial,
  Titulaire de 1 AP2014,

- Madame Lucie Berges-Rosa,
  En sa qualité de représentant permanent des Porteurs des 147.513 AP2014,

agissant en qualité de seuls Associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

après avoir constaté que le Cabinet Gross Hugel, Commissaire aux comptes titulaire, a été informée du projet de prise de décisions des Associés en un acte,

rappel fait des dispositions de l'article 24 des statuts de la Société en vertu desquelles les décisions collectives résultent de la réunion d'une assemblée ou d'un procès-verbal signé par tous les Associés,

préalablement et complètement informés de l'ordre du jour et connaissance prise des comptes annuels, du rapport de gestion du Président, du rapport spécial du Président, des rapports du Commissaire aux comptes et du texte des décisions proposées,

ont statué sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ; présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président et au Directeur général ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité.

et ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; présentation et approbation desdits comptes)

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuvent lesdits rapports, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice social de la Société clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles il résulte, pour ledit exercice, une perte de (845.192) euros.

Les Associés approuvent les actes de gestion accomplis par le Président et le Directeur général au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et donnent, en conséquence, quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur général de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Les Associés approuvent la proposition du Président et décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, consistant en une perte de (845.192) euros, au compte « Report à nouveau » qui s'élèvera donc à (1.931.988) euros.

Les Associés prennent acte, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts)

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les Associés approuvent les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de 2.916 euros, correspondant à une imposition de 972 euros.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ; approbation des dites conventions)

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuvent les termes dudit rapport.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce)

Les Associés, constatant que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, qu'ils viennent d'approuver, font ressortir que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décident qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoirs pour les formalités légales de publicité)

Les Associés donnent tous pouvoirs à CORNET VINCENT SEGUREL, cabinet d'avocats, 251 boulevard Pereire, 75017 Paris, représenté par Maîtres Adrien Debré et Philippe Guinot et/ou SAB Formalités, 3 boulevard de Sébastopol, 75001 Paris, porteur d'une copie, d'un original ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

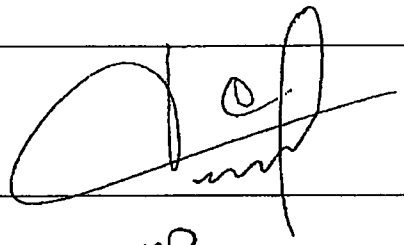
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

CDK

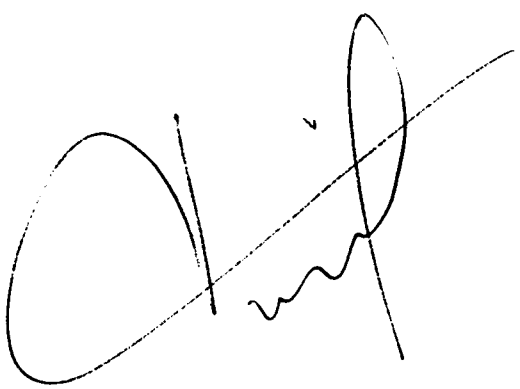
BAGROS Représentée par Thierry Veil Associé	
M CAPITAL PARTNERS Représentée par Madame Lucie Berges-Rosa Associé	
Madame Lucie Berges-Rosa En sa qualité de représentant permanent des Porteurs des 147.513 AP2014	

EXPERTiS
Audit, conseil et expertise comptable

COMPTES ANNUELS
31/12/2017

SAS ABEIL

16 Rue Vieux Marché aux Vins
67000 STRASBOURG



EXPERTiS
Audit, conseil et expertise comptable

COMPTES ANNUELS
31/12/2017

SAS ABEIL

16 Rue Vieux Marché aux Vins
67000 STRASBOURG

Bilan Actif

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement	221 270	156 487	64 783	109 037
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	20 001		20 001	20 001
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	13 456	2 763	10 693	12 212
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 027 000	2 001 000	26 000	27 300
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	8 850		8 850	8 850
	TOTAL (II)	**2 290 577**	**2 160 250**	**130 327**	**177 399**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 958 483		1 958 483	846 238
	Autres créances	1 968 467		1 968 467	852 207
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	129 602		129 602	131 774
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 280		1 280	568
	TOTAL (III)	**4 057 832**		**4 057 832**	**1 830 789**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**6 348 409**	**2 160 250**	**4 188 159**	**GROS 4 008 188**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

1 814 596

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR

Bilan Passif

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 441	2 441
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	1 474 202	1 474 202
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	90	90
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 085 994)	(754 383)
	Résultat de l'exercice	**(845 192)**	**(331 611)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**(454 453)**	**390 739**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	10 000	10 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**10 000**	**10 000**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	569	320
	Emprunts et dettes financières divers	3 808 950	1 066 430
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 622	103 851
	Dettes fiscales et sociales	437 149	316 177
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 500	12 500
	Autres dettes	261 822	108 171
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**4 632 612**	**1 607 449**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**4 188 159**	**2 008 188**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(845 192,15)	(331 611,31)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	801 151	541 019
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	569	320

Compte de Résultat 1/2

		France	Exportation	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				655
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	964 463		964 463	887 934
	Montant net du chiffre d'affaires	**964 463**		**964 463**	**888 589**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			372 945	246 760
	Autres produits			54	23
	Total des produits d'exploitation (1)			**1 337 462**	**1 135 372**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			519	655
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			163 192	215 932
	Impôts, taxes et versements assimilés			9 083	16 146
	Salaires et traitements			526 578	441 194
	Charges sociales du personnel			208 553	173 824
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 518	1 126
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				373 137
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			13	17
	Total des charges d'exploitation (2)			**909 456**	**1 222 031**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**428 006**	**(86 659)**

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2017	31/12/2016
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**428 006**	**(86 659)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	158 902	77 445
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	574 627	314 374
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**733 530**	**391 819**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 014 254	620 121
	Intérêts et charges assimilées (4)	27 922	8 545
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**2 042 176**	**628 666**
	RESULTAT FINANCIER	**(1 308 647)**	**(236 847)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(880 640)**	**(323 507)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	17 842	100
	Sur opérations en capital	1	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**17 843**	**100**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	3 606	8 205
	Sur opérations en capital	1 300	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**4 906**	**8 205**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**12 937**	**(8 105)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(22 511)	
	TOTAL DES PRODUITS	**2 088 835**	**1 527 291**
	TOTAL DES CHARGES	**2 934 027**	**1 858 902**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(845 192)**	**(331 611)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	157 645	77 445
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	25 827	7 625

Annexe aux Comptes Annuels

Règles et Méthodes Comptables

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2017** dont le total est de **4 188 159** euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de **-845 192** euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2017** au **31/12/2017**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Evénements significatifs et faits caractéristiques

Par mesure de prudence les titres du groupe ont été dépréciés en totalité pour un montant de 1 970 000 euros au niveau du résultat financier.

Aucun autre fait significatif ne mérite une information particulière.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptables.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance de l'exercice,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production. Les frais accessoires comprennent tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

2.2 Amortissement et dépréciation de l'actif

L'entreprise applique les mesures de simplification définies pour les PME (sociétés ne dépassant pas deux des trois critères suivants ; total bilan : 3 650 K€, C.A. : 7 300 K€ et effectif : 50) et a retenu comme durée d'amortissement la durée d'usage pour l'amortissement des actifs non décomposables.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
Les méthodes comptables retenues et les durées d'amortissements retenues ont été les suivantes :
Méthodes : L : Linéaire / D : Dégressif (pour les PME)

Règles et Méthodes Comptables

Postes	Durée
Frais d'augmentation de capital	5 ans
Matériel bureau & informatique	3 ans

2.3 Titres de participations

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A chaque arrêté, lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité et de réalisation, mesurées soit au niveau de la filiale, soit au niveau d'un ensemble de filiales, en prenant en compte les avantages attendus tels que les synergies avec les autres activités du groupe et la valeur stratégique de l'entreprise.

Au 31.12.2017 les provisions pour dépréciation des titres de participation BAGELS et BAPROD constituées au titre des exercices précédents ont été augmenté de 1 970 000 euros.

2.4 Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles conformément au code de commerce et amortis sur 5 ans. A la clôture de l'exercice ces frais totalisent 221 269,50 euros et sont amortis à hauteur de 156 486.71 euros.

2.5 Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Après un examen individuel elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

2.7 Comptabilisations, présentation du CICE

Un groupe d'intégration fiscale est constitué depuis le 01/01/2013 entre ABEIL et ses filiales BADIFF, BAPROD et BAGELS. Dans ce cadre les filiales ont comptabilisé leur propre impôt, calculé comme si elles étaient imposées séparément, la différence résultant de l'intégration fiscale est constatée dans les comptes d' ABEIL. Au 31.12.2017 la position fiscale du groupe présente un déficit reportable de 1 146 698 euros.

Règles et Méthodes Comptables

2.8 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture significatifs n'est à signaler.

2.9 Autres informations

Les engagements de retraite ne présentent pas de valeur significative à la clôture de l'exercice.

3. Changement de méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31/12/2017.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	221 270					221 270
	Autres	20 001					20 001
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**241 271**					**241 271**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	12 718					12 718
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	739					739
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**13 456**					**13 456**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	58 300		1 970 000		1 300	2 027 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	8 850					8 850
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**67 150**		**1 970 000**		**1 300**	**2 035 850**
	TOTAL	**321 877**		**1 970 000**		**1 300**	**2 290 577**

GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	112 233	44 254		156 487
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**112 233**	**44 254**		**156 487**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	880	1 272		2 151
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	365	246		612
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 245**	**1 518**		**2 763**
	TOTAL	**113 478**	**45 772**		**159 250**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Montant des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour fluctuation des cours				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	10 000			10 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**10 000**			**10 000**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles				
	Sur immobilisations corporelles				
	Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations titres de participation	31 000	1 970 000		2 001 000
	Sur immobilisations autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	373 137		373 137	
	Autres	574 627		574 627	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**978 764**	**1 970 000**	**947 764**	**2 001 000**
	TOTAL GENERAL	**988 764**	**(41 000)**	**947 764**	**2 011 000**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			373 137	
	- financières		1 970 000	574 627	
	- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2017
VALEUR D'ORIGINE					**69 650**	**69 650**
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				4 389	4 389
	Dotation exercice				9 880	9 880
	TOTAL				**14 269**	**14 269**
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				8 974	8 974
	Redevances Exercice				13 264	13 264
	TOTAL				**22 238**	**22 238**
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				7 463	7 463
	entre 1 et 5 ans				13 425	13 425
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				**20 888**	**20 888**
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				122	122
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				**122**	**122**
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					**5 976**	**5 976**

Créances et Dettes

		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	8 850		8 850
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 958 483	1 958 483	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 800	1 800	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	123 988	123 988	
	Taxes sur la valeur ajoutée	28 082	28 082	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 814 596		1 814 596
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	1 280	1 280	
	TOTAL DES CREANCES	**3 937 079**	**2 113 633**	**1 823 446**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	569	569		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	111 622	111 622		
	Personnel et comptes rattachés	25 781	25 781		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	99 038	99 038		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	310 829	310 829		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 501	1 501		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 500	12 500		
	Groupe et associés (2)	3 808 950		3 808 950	
	Autres dettes	261 822	261 822		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**4 632 612**	**823 662**	**3 808 950**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) 60 613

Engagements financiers

	31/12/2017	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		21 010	
		21 010	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de C/C BAGELS - 31/12/2014			150 000
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de C/C BAPROD - 31/12/2014			300 000
			450 000
Total des engagements financiers (1)		**21 010**	**450 000**
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Capital social

	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	387 513	0,01	2 441
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**387 513**	**0,01**	**2 441**

Damien GROSS-HUGEL
COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Filiales et participations

31/12/2017	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés			
1. Filiales (Plus de 50 %)			
BADIFF	341 676	100,00	66 093
BAPROD	170 044	100,00	(317 966)
BAGELS	3 147	100,00	(275 213)
BAKHEL		100,00	
2. Participations (10 à 50 %)			
B. Renseignements globaux			
1. Filiales non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			

Cabinet
Gross-Hugel

PKF

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

ABEIL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 441,33 €
16 rue du Vieux Marché aux Vins
67000 STRASBOURG

Cabinet Gross-Hugel - 53, rue du Général Offenstein - CS 30003 - 67023 Strasbourg Cedex 1 - Tél. 03 90 40 17 17 - Fax 03 90 40 17 18 - E-mail : gh@gross-hugel.com

GH

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société ABEIL,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABEIL SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Le niveau des capitaux propres de la société à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2017 fait peser un risque sur la poursuite de l'exploitation.

Dans ce contexte, il existe une incertitude quant à la capacité de la société à poursuivre son activité et, en conséquence, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cadre normal de son activité.
Les comptes ont été cependant établis dans le respect du principe de continuité de l'exploitation car la société dispose du soutien financier de son actionnaire la société BAGROS.
Aucun des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la société n'était plus en mesure de poursuivre son activité, n'a donc été constaté.

L'annexe des comptes annuels aurait dû mentionner ces faits. En effet, il existe une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation et les comptes ne donnent pas d'information pertinente sur cette incertitude.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

GH

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Il existe une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation mais les comptes ne donnent pas d'information pertinente sur cette incertitude significative. Cette insuffisance d'information a motivée la réserve exprimée ci-dessus.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 2.4 concernant le traitement comptable des frais d'augmentation de capital exposé dans la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Estimations comptables
Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3 « règles et méthodes comptables – Titres de participation » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.
Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

GH

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

GH

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2018

Cabinet GROSS-HUGEL

Cabinet GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Frédéric LUGNIER

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

EXPERTiS
Audit, conseil et expertise comptable

COMPTES ANNUELS
31/12/2017

SAS ABEIL

16 Rue Vieux Marché aux Vins
67000 STRASBOURG

...MBRE DE LA
...COMPAGNIE REGIONALE
...DE COLMAR
...RE AUX COMPTES

Bilan Actif

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement	221 270	156 487	64 783	109 037
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	20 001		20 001	20 001
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	13 456	2 763	10 693	12 212
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 027 000	2 001 000	26 000	27 300
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	8 850		8 850	8 850
	TOTAL (II)	**2 290 577**	**2 160 250**	**130 327**	**177 399**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 958 483		1 958 483	846 238
	Autres créances	1 968 467		1 968 467	852 207
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	129 602		129 602	131 774
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 280		1 280	568
	TOTAL (III)	**4 057 832**		**4 057 832**	**1 830 789**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**6 348 409**	**2 160 250**	**4 188 159**	**2 008 188**

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an 1 814 596 1 326 [illegible]

Bilan Passif

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 441	2 441
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	1 474 202	1 474 202
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	90	90
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 085 994)	(754 383)
	Résultat de l'exercice	**(845 192)**	**(331 611)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**(454 453)**	**390 739**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	10 000	10 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**10 000**	**10 000**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	569	320
	Emprunts et dettes financières divers	3 808 950	1 066 430
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 622	103 851
	Dettes fiscales et sociales	437 149	316 177
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 500	12 500
	Autres dettes	261 822	108 171
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**4 632 612**	**1 607 449**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**4 188 159**	**2 008 188**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(845 192,15)	(331 611,31)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	801 151	541 019
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	569	320

Compte de Résultat 1/2

		France	Exportation	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				655
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	964 463		964 463	887 934
	Montant net du chiffre d'affaires	**964 463**		**964 463**	**888 589**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			372 945	246 760
	Autres produits			54	23
	Total des produits d'exploitation (1)			**1 337 462**	**1 135 372**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			519	655
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			163 192	215 932
	Impôts, taxes et versements assimilés			9 083	16 146
	Salaires et traitements			526 578	441 194
	Charges sociales du personnel			208 553	173 824
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 518	1 126
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				373 137
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			13	17
	Total des charges d'exploitation (2)			**909 456**	**1 222 031**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**428 006**	**(86 659)**

Membre de la Compagnie Régionale [illegible] de Colmar

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2017	31/12/2016
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**428 006**	**(86 659)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	158 902	77 445
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	574 627	314 374
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**733 530**	**391 819**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 014 254	620 121
	Intérêts et charges assimilées (4)	27 922	8 545
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**2 042 176**	**628 666**
	RESULTAT FINANCIER	**(1 308 647)**	**(236 847)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(880 640)**	**(323 507)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	17 842	100
	Sur opérations en capital	1	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**17 843**	**100**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	3 606	8 205
	Sur opérations en capital	1 300	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**4 906**	**8 205**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**12 937**	**(8 105)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(22 511)	
	TOTAL DES PRODUITS	**2 088 835**	**1 527 291**
	TOTAL DES CHARGES	**2 934 027**	**1 858 902**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(845 192)**	**(331 611)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	157 645	77 445
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	25 827	7 627

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR

Annexe aux Comptes Annuels

Règles et Méthodes Comptables

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2017** dont le total est de **4 188 159** euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de **-845 192** euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2017** au **31/12/2017**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Evénements significatifs et faits caractéristiques

Par mesure de prudence les titres du groupe ont été dépréciés en totalité pour un montant de 1 970 000 euros au niveau du résultat financier.

Aucun autre fait significatif ne mérite une information particulière.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptables.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance de l'exercice,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production. Les frais accessoires comprennent tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

2.2 Amortissement et dépréciation de l'actif

L'entreprise applique les mesures de simplification définies pour les PME (sociétés ne dépassant pas deux des trois critères suivants ; total bilan : 3 650 K€, C.A. : 7 300 K€ et effectif : 50) et a retenu comme durée d'amortissement la durée d'usage pour l'amortissement des actifs non décomposables.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
Les méthodes comptables retenues et les durées d'amortissements retenues ont été les suivantes :
Méthodes : L : Linéaire / D : Dégressif (pour les PME)

Règles et Méthodes Comptables

Postes	Durée
Frais d'augmentation de capital	5 ans
Matériel bureau & informatique	3 ans

2.3 Titres de participations

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A chaque arrêté, lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité et de réalisation, mesurées soit au niveau de la filiale, soit au niveau d'un ensemble de filiales, en prenant en compte les avantages attendus tels que les synergies avec les autres activités du groupe et la valeur stratégique de l'entreprise.

Au 31.12.2017 les provisions pour dépréciation des titres de participation BAGELS et BAPROD constituées au titre des exercices précédents ont été augmenté de 1 970 000 euros.

2.4 Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles conformément au code de commerce et amortis sur 5 ans. A la clôture de l'exercice ces frais totalisent 221 269,50 euros et sont amortis à hauteur de 156 486.71 euros.

2.5 Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Après un examen individuel elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

2.7 Comptabilisations, présentation du CICE

Un groupe d'intégration fiscale est constitué depuis le 01/01/2013 entre ABEIL et ses filiales BADIFF, BAPROD et BAGELS. Dans ce cadre les filiales ont comptabilisé leur propre impôt, calculé comme si elles étaient imposées séparément, la différence résultant de l'intégration fiscale est constatée dans les comptes d' ABEIL. Au 31.12.2017 la position fiscale du groupe présente un déficit reportable de 1 146 698 euros.

Cabinet BRO... COMPAGNIE RÉGIONALE ... JUMAR COMMISSAIRES AUX COMPTES

Règles et Méthodes Comptables

2.8 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture significatifs n'est à signaler.

2.9 Autres informations

Les engagements de retraite ne présentent pas de valeur significative à la clôture de l'exercice.

3. Changement de méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31/12/2017.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	221 270					221 270
	Autres	20 001					20 001
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**241 271**					**241 271**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	12 718					12 718
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	739					739
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**13 456**					**13 456**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	58 300		1 970 000		1 300	2 027 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	8 850					8 850
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**67 150**		**1 970 000**		**1 300**	**2 035 850**
	TOTAL	**321 877**		**1 970 000**		**1 300**	**2 290 577**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	112 233	44 254		156 487
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**112 233**	**44 254**		**156 487**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	880	1 272		2 151
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	365	246		612
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 245**	**1 518**		**2 763**
	TOTAL	**113 478**	**45 772**		**159 250**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Montant des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour fluctuation des cours				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	10 000			10 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**10 000**			**10 000**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation	31 000	1 970 000		2 001 000
	Sur immobilisations : ~~autres immo. financières~~				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	373 137		373 137	
	Autres	574 627		574 627	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**978 764**	**1 970 000**	**947 764**	**2 001 000**
	TOTAL GENERAL	**988 764**	**(41 000)**	**947 764**	**2 011 000**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			373 137	
	- financières		1 970 000	574 627	
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2017
VALEUR D'ORIGINE					69 650	69 650
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				4 389	4 389
	Dotation exercice				9 880	9 880
	TOTAL				14 269	14 269
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				8 974	8 974
	Redevances Exercice				13 264	13 264
	TOTAL				22 238	22 238
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				7 463	7 463
	entre 1 et 5 ans				13 425	13 425
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				20 888	20 888
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				122	122
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				122	122
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					5 976	5 976

Créances et Dettes

		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	8 850		8 850
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 958 483	1 958 483	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 800	1 800	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	123 988	123 988	
	Taxes sur la valeur ajoutée	28 082	28 082	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 814 596		1 814 596
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	1 280	1 280	
	TOTAL DES CREANCES	**3 937 079**	**2 113 633**	**1 823 446**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	~~Autres emprunts obligataires~~ (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	569	569		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	111 622	111 622		
	Personnel et comptes rattachés	25 781	25 781		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	99 038	99 038		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	310 829	310 829		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 501	1 501		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 500	12 500		
	Groupe et associés (2)	3 808 950		3 808 950	
	Autres dettes	261 822	261 822		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**4 632 612**	**823 662**	**3 808 950**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) 60 613

Cabinet [illegible] MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR COMMISSAIRE AUX COMPTES

Engagements financiers

	31/12/2017	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		21 010	
		21 010	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de C/C BAGELS - 31/12/2014			150 000
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de C/C BAPROD - 31/12/2014			300 000
			450 000
Total des engagements financiers (1)		**21 010**	**450 000**
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Capital social

		31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		387 513	0,01	2 441
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		**387 513**	**0,01**	**2 441**

Cabinet GROSS RUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Filiales et participations

	31/12/2017	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
BADIFF		341 676	100,00	66 093
BAPROD		170 044	100,00	(317 966)
BAGELS		3 147	100,00	(275 213)
BAKHEL			100,00	
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				